DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

79178

Objet

Aménagement entrée Est de Royan. Acquisition DOUSSANTOUSSE.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants......25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents: M.M. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, M.M. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, BOULAN, DUFEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents: MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur indique à l'Assemblée que le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Royan prévoit l'aménagement sur place de ml'entrée Est de laVille. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 27 Juillet 1973 (opération n° 3).

Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière" cadastrée n° 76 partie, section CI, d'une superficie de 630m2 environ, appartenant à Mme Veuve DOUSSANTOUSSE Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des Ecoles.

Des contacts avec la propriétaire, il ressort que celle-ci est d'accord pour céder ce terrain à l'amiable à la Ville et accepte un prix global et forfaitaire de cession fixé à 46.000 F. qui entre dans le cadre de la valeur vénale fixée le 26 Juillet 1979 par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale qu'il soit procédé dans les meilleurs délais possibles à cette acquisition, figurée sur les plans ci-joints et nécessaire à l'aménagement de l'entrée Est de la Ville tel que prévu par le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans de situation et de masse de la parcelle à acquérir.

Vu la promesse de vente consentie le 19 Octobre 1979 par Mme Veuve DOUSSANTOUSSE Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des Ecoles,

Vu la valeur vénale fixée le 26 Juillet 1979 par la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime,

Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales "Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement, Travaux" et des "Finances".

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 1973 déclarant d'utilité publique l'aménagement sur place de l'entrée Est de ROYAN (opération n° 3 du P.O.S.).

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville de ROYAN l'acquisition de la parcelle de Mme DOUSSANTOUSSE permettant sinsi l'aménagement de l'entrée Est de Royan et notamment le carrefour formé par l'avenue L. Bouchet, la rue E. Branly, la rue Jean Besson et le Chemin de Pommesaigres,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière", cadastrée n° 76 partie, section CI, d'une superficie de SIX CENT TRENTE METRES CARRES (630m2) environ appartenant à Mme DOUSSANTOUSSE Emile née BOURGEOIS Lucie, demeurant à ROYAN, 69 rue des Ecoles, moyennant le prix global et forfaitaire de QUARANTE SIX MILLE FRANCS (46.000 F.)
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 908.2, article 2101 du Budget Primitif

SOUS PRÉFECTURE ROCHESONS.

ARRIVEE LE

10. JAN. 1980

DELIBERATION EXECUTORE

ACT. 46 du C. A.M.

Fait et délibéré, les jour bais et an susdits Ont signé au registre M. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Charents

RB/CH
DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
DE LA CHARENTE-MARITIME

16, rue de l'Escale 17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tél. : 41-13-11

N/Réf. F.D.

R.C. nº 344

LA ROCHELLE, le 26 Juillet 1979



1-11-10-11-4-11

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à,

Monsieur le Maire Services Techniques

17205 - ROYAN

#========

OBJET : Aménagement de la Route de Saintes et de l'entrée de la ZAEC.

MAIRIE DE ROYAN

RECU LE

REFERENCE: V/Lettre du 6 mars 1979 DC/PV nº 134.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'un terrain de 1 300 m2 à prendre sur la parcelle cadastrée section CI n° 76, sis à ROYAN, appartenant à Mme BOURGEOIS Lucie, Veuve DOUSSANTOUSSE Emile, et dont l'acquisition est envisagée par votre municipalité, en vue de l'aménagement du carrefour de l'avenue Louis Bouchet et de la rue Jean Besson.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale de ce terrain est de 86.000 F.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/Le Directeur des Services Fiscaux, Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

Soit 66 15 to me

Payre Maire L'Adjarh Dilêguê

TO AMELE LACHAUD

H. COUSIN